

DPE à l'immeuble (*)



Améliorer les performances énergétiques de votre copropriété

Contexte

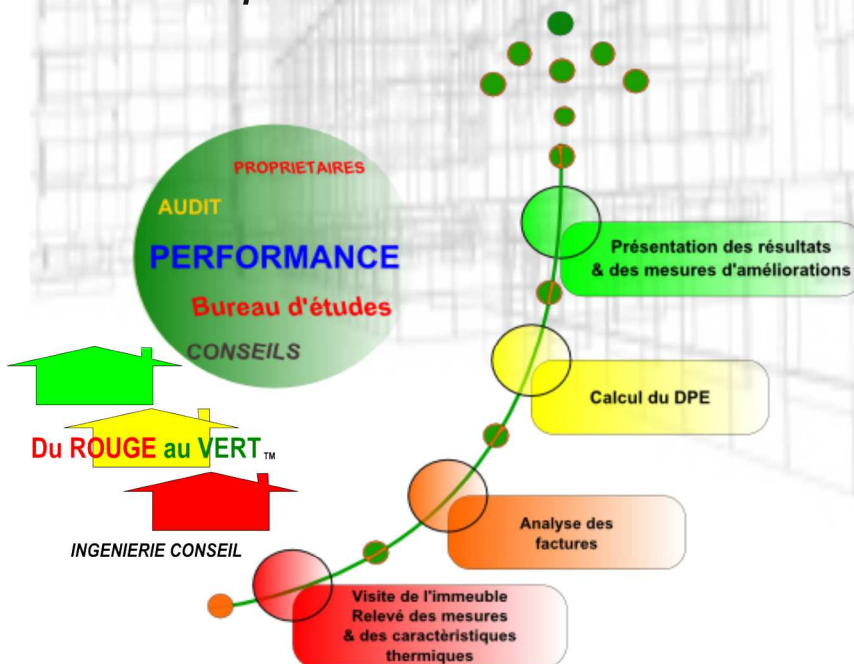
- Vous gérez une copropriété avec un chauffage collectif ?
- Vous souhaitez diminuer le coût des factures énergétiques
- Vous êtes soucieux de vouloir valoriser le patrimoine de la copropriété et vous conformer à la réglementation

Nouvelle réglementation

- Pour tous les immeubles avec un système de chauffage collectif, un DPE à l'immeuble est réalisé dans les 5 ans à compter du 01/01/2012
- Le syndic de copropriété inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée des copropriétaires la décision de réaliser le DPE
- Ce diagnostic a valeur de DPE pour chacun des lots

Notre offre

- Pour vous accompagner dans votre démarche, **ADEM B.E.T** vous propose son "DPE Audit" intégrant une analyse détaillée des caractéristiques thermiques de l'immeuble.



www.durougeouvert.com

Etudes thermiques réglementaires

(neuf et existant)

Bilans thermiques

DPE (individuel, immeuble & tertiaire)

Thermographie - Infiltrométrie

(*) Le DPE à l'immeuble et/ou en tertiaire n'est réalisable que par une personne titulaire d'une certification "avec mention"

Pourquoi réaliser un " DPE Audit à l'immeuble " ?



✓ Satisfaire aux exigences réglementaires

notre offre vous permet:

- d'établir le DPE obligatoire
- d'étudier les pistes d'économies d'énergie

✓ Réduire la facture énergétique et l'impact environnemental de la copropriété

notre offre vous permet:

- de situer votre niveau de classement, première étape pour accéder à une classe plus économe

✓ Accroître la valeur patrimoniale de la copropriété

notre offre vous permet:

- d'envisager les travaux qui permettront aux copropriétaires d'avoir des logements plus performants énergétiquement, gage d'une valeur de marché plus importante

✓ Disposer d'un DPE qui a valeur de DPE individuel

notre offre vous permet:

- de ne plus avoir à comptabiliser les achats d'énergie (dans leurs unités d'origine kWh, litres...)
- de disposer du DPE pour chacun des lots pour la vente ou la location

Pourquoi choisir ADEM B.E.T ?

✓ L'expertise technique d'un bureau d'études thermiques

- Etudes thermiques réglementaires en neuf et existant
- Thermographie
- Perméabilité

✓ Un technicien certifié "DPE avec mention"

- N° CPDI 1886 I.CERT www.icert.fr

✓ Une entreprise avec des compétences reconnues

- Plus de 10 ans d'existence
- Intervenant en formation DPE avec mention
- Evalueur / auditeur pour Bureau Véritas Certification



Prestations complémentaires

- Etude thermique de rénovation selon méthode réglementaire TH CE Ex
- Mesure de perméabilité
- Etude thermographique
- DPE individuel

Quelques références



Contact:

ADEM B.E.T

13, place de la Paix - 26000 VALENCE

04 75 81 59 66